



Mission assistant d'education

Par **EVE974**, le **19/08/2018** à **08:01**

Bonjour,

je suis assistante d'education depuis 3 ans dans un collège. D'après les conclusion de mon bilan de fin d'année mes responsables (CPE et Principal) pour cette rentrée (2018/2019)voudraient élargir mes compétences car selon eux je suis un bon élément dans le service.

On me propose de m'occuper de la réception des parents pour les inscriptions, de la radiations, des changement de régimes, de la gestion des carte de cantine au self (jusqu'ici tout va bien puisque je le faisais déjà et ces missions font partie des missions de l'assistant d'éducation je pense) mais en plus de ces missions, on voudrait que je m'occupe de la partie [s]Gestion[/s] :

la vérification des dossiers de bourses, des demandes travaux des agents, des encaissements des créances de cantines et des livres défectueux ... je travaille 27h par semaine, et mes heures sont réparties de manière à travailler 3 jours pleins par semaines. Est ce que l'assistant d'éducation peut se voir confier d'autres missions qui sont normalement gérer par les services de gestion? je ne suis pas de mauvaises volonté mais est ce que c'est normal de me demander autant?

Par **morobar**, le **19/08/2018** à **09:22**

Bonjour,

Oui, vous êtes payée pour 27 h avec des tâches entrant dans votre champ de compétences et exécutables dans le temps payé.